

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1441

Artikel: Quotas : bataille perdue

Autor: Chapuis-Bischof, Simone

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281801>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quotas

Bataille perdue

Simone Chapuis-Bischof



© J.-Ph. Dauite

Genève, 8 mars 2000

De 7,1 % à 31,1 % de oui, selon les cantons, à l'Initiative lancée il y a 7 ans par l'association Des femmes au Conseil fédéral, ça n'est évidemment pas beaucoup. Les initiates sont un peu dépitées de n'avoir pas réussi à convaincre un cinquième du corps électoral : la moyenne nationale était de 18,1 % de oui ! D'Appenzell RI à Genève, du score le plus bas au score le plus élevé, c'était un refus encore plus net que celui du suffrage féminin en 1959 (première votation fédérale). Cependant, une analogie entre les deux votations saute aux yeux : en 1959, 3 cantons romands avaient dit oui au suffrage féminin sur le plan fédéral, Vaud, Neuchâtel et Genève et le meilleur score alémanique avait été celui de Bâle-Ville. Aujourd'hui, les 4 meilleures proportions de oui aux quotas se trouvent dans les 4 mêmes cantons !

On pourrait interpréter le résultat négatif du 12 mars comme un vaste mouvement contre les femmes et leurs revendications. Il n'en est rien car opposant-e-s et partisan-e-s

de l'initiative reconnaissent les uns et les autres qu'il n'y a pas assez de femmes élues dans les autorités politiques. C'est le système proposé qui a déplu : le peuple n'a pas voulu inscrire de quotas de résultat dans la Constitution. La conseillère fédérale Ruth Metzler l'a répété dans plusieurs interviews.

Elle soulignait que l'initiative avait joué son rôle en provoquant la discussion. « Il faut améliorer la représentation féminine en agissant à d'autres niveaux » et de citer plusieurs mesures à prendre.

Bataille perdue donc, mais c'était une étape dans l'histoire de l'égalité et il faut attendre maintenant les propositions des parlementaires et des partis pour résoudre un problème dont ils sont conscients. Et s'ils s'avisent d'oublier d'en faire, les féministes ne manqueront pas de leur en suggérer.

« L'histoire des femmes est pleine de batailles perdues, commentait, au soir du 12 mars, la présidente de l'Association suisse pour les droits de la femme, Jessica Kehl, cet échec-là ne nous arrêtera pas. »

La FemCo fête son premier anniversaire

La coalition féministe suisse FemCo a passé le cap d'un an et nous nous en réjouissons. La coalition compte actuellement 77 organisations et 126 membres individuelles. Seul regret : les Tessinoises ne sont pas représentées à la FemCo, mais cela ne saurait durer. Après une année de labeur intense, le choix de la nomination de Nadia Lamamra à titre de coordinatrice du secrétariat, a été jugé par les membres du comité comme « incontestablement parfait ». Outre le travail administratif et une permanence téléphonique, le secrétariat assure la transmission et l'échange d'informations notamment par la voie du Femfax qui paraît tous les mois. Parmi les activités po-

litiques menées par la FemCo en 1999, soulignons que celle-ci a, entre autres, suscité un débat entre féministes alémaniques et romandes sur l'échec de l'assurance maternité, elle a participé à la coordination suisse de la marche mondiale des femmes et elle a pris part à la campagne en faveur des quotas. Comme c'est souvent le cas avec les organisations féministes, la FemCo n'est pas riche et nécessite un minimum de ressources financières pour garantir un fonctionnement efficace et régulier. Vos dons (déductibles d'impôts) sont donc les bienvenus.

(amd)

Tél. 021 / 351 70 90
Fax 021 / 351 70 91
Courriel : femco@equal.ch



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

L'ÉCOLE DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR
à l'Unité de français

CHARGE : Il s'agit d'un poste à charge complète comprenant 10 heures hebdomadaires de cours, séminaires et direction de mémoires de licence et de DEA et de thèses de doctorat dans le domaine des théories et pratique de la traduction anglais-français, des traductions spécialisées, en particulier économiques, anglais-français et de l'histoire et des théories de la traduction, direction de recherches dans le domaine de la traduction.

TITRE EXIGÉ ET EXPÉRIENCE : doctorat ou titre jugé équivalent. Langue maternelle et de culture : français. Langues de travail : 1) anglais, 2) autre langue souhaitée. Expérience de la traduction professionnelle. Expérience de l'enseignement de la traduction au niveau universitaire. Publications.

ENTRÉE EN FONCTION : 1^{er} octobre 2000 ou date à convenir

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 28 avril 2000 à la Présidence de l'École de traduction et d'interprétation, UNI-MAIL, 40, boulevard du Pont d'Arve, CH - 1211 Genève 4, auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.